

Compte Rendu des Elus FO.DGFiP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries 75484 Paris Cedex 10 Tel.: 01.47.70.91.69 contact@fo-dafip.fr

Etre entendus et défendus

Numéro 17 du 2 mai 2013

Catégorie C

Mouvement de mutation générale – filière fiscale CAPN n°7 du 23 avril 2013

Déclaration Liminaire

Madame la présidente,

Les représentants **F.O.-DGFiP** ne pouvaient débuter cette CAP sans dénoncer la poursuite de la politique gouvernementale de suppression d'emplois. Faire plus, toujours plus en étant toujours moins nombreux, tout en maintenant la qualité du service public fiscal et financier, voilà le challenge que fixe le gouvernement aux agents de la DGFiP, comme il le fait pour l'ensemble des fonctionnaires.

Moins de fonctionnaires, c'est forcément moins de service public et moins d'équité de traitement pour les citoyens. La médiatisation de certaines affaires, comme cela a pu être le cas dernièrement pour les services judiciaires, font prendre conscience à tous que le service public n'a plus les moyens d'assurer correctement ses missions.

F.O.-DGFiP condamne cette politique aveugle de suppressions d'emplois qui se poursuit sans qu'à aucun moment il n'y ait une réflexion sur l'adéquation missions/moyens, et la crainte que nous avons exprimée est qu'il y ait bientôt une adéquation moyens/missions, c'est-à-dire que faute de moyens, le gouvernement revoit les missions.

Ces méthodes de pis-aller pourraient avoir un semblant d'efficacité dans un environnement administratif stabilisé. Malheureusement, le dogme sur l'emploi public demeure et les réductions d'effectifs seront toujours plus rapides que les brillantes solutions proposées.

Il arrivera alors un moment où l'exercice de la mission deviendra impossible, tout simplement parce qu'il n'y aura pas assez d'agents pour l'exercer correctement.

La situation dans les services des Finances Publiques se dégrade quotidiennement.

La souffrance au travail est une réalité, et les agents ont dans la bouche le goût amer du travail inachevé par faute de moyens.

F.O.-DGFiP dénonce toujours cette politique dont une des conséquences néfastes est l'impact sur les mutations, les conditions de travail et la remise en cause des règles de gestion.

C'est une « vision purement comptable au détriment de la qualité du service public rendu et des conditions de travail » des fonctionnaires.

De tout le réseau, remonte la lassitude, la démotivation et le ras-le- bol des collègues. L'édifice ne tient plus que grâce à la conscience professionnelle de l'ensemble des agents. Les personnels de la DGFiP attendent autre chose que des déclarations d'intention se brisant chaque fois sur les réalités budgétaires.

Au-delà des préoccupations affichées pour leurs conditions de travail, ils sont en attente de réalisations concrètes et d'une juste reconnaissance des efforts consentis.

Nous exigeons la création des emplois statutaires nécessaires à l'exercice de l'ensemble des missions.

Nous demandons l'arrêt immédiat des redéploiements, des suppressions d'emplois et le comblement des vacances

Nous revendiquons des moyens humains, matériels et juridiques à la hauteur des enjeux. Les besoins sont immenses : ils augmentent, qu'il s'agisse de l'accueil du public, de recettes publiques fiscales et non fiscales, de lutte contre la fraude.

Nous exigeons enfin que les agents de la DGFiP soient mieux considérés et ne soient plus les boucs émissaires prétendument « exemplaires » des politiques de suppressions d'emplois.

Concernant ce mouvement, le taux de satisfaction de 40,5 % que vous annoncez est pour **F.O.-DGFiP** trompeur.

Il serait dangereux et irréaliste de le considérer comme une amélioration du mouvement de mutation.

En effet, certains chiffres comme les demandes de rapprochements en attente, le nombre de départements fermés et bien sûr le nombre de postes vacants sont une illustration plus conforme de la réalité de ce mouvement.

Après le projet, trop de postes restent vacants : **737,6 postes vacants** dont **340,8** en région parisienne et **396.8** en province selon vos propres chiffres.

L'appel des lauréats du concours C attendu au 1er juin devrait en toute logique permettre à l'administration de donner satisfaction à un plus grand nombre de dossiers de mutation lors des suites du mouvement.

Toutefois, ce 1^{er} appel ne compensera pas les postes restés vacants et loin s'en faut, c'est pourquoi **F.O.-DGFiP** demande que la DGFiP appelle le plus rapidement possible la liste complémentaire des stagiaires.

Cet apport est nécessaire et indispensable, au vu de la situation des effectifs catastrophiques dans les directions.

Nous espérons que notre rôle et cette CAPN ne se résumera pas à évoquer les dossiers des agents sans que la commission administrative paritaire ne tienne tout son rôle et améliore de manière significative le taux de satisfaction de ce mouvement.

L'Administration doit ouvrir les possibilités et atténuer les effets d'une politique d'emploi où tout le monde est perdant, les agents comme le service public.

Les élus F.O.-DGFiP

Bruno BRIFFAUD - Tony PLUMAIN - Julie BOILEAU - Véronique LIAUTAUD – David WLODARCZYK – Christophe RANDOING Claudine GAUTRONNEAU (expert) – Thierry MALOSSE (expert)

BULLETIN	NOM :	PRÉNOM :
D'ADHESION	N° DGI ou N° AGORA: ADRESSE MÈL:	
Force syndicale DGFFP	GRADE :	% QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%
	AFFECTATION:déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)	
	Fait à	le (signature)
→66 %	de la cotisation syndicale fait l'ok	ojet d'un crédit d'impôt sur le revenu